

Distr.
LIMITEE

E/C.7/1993/L.3/Add.4
2 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DES RESSOURCES NATURELLES
Première session
29 mars-8 avril 1993
Point 16 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Denis A. Davis

Chapitre

ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE
DES RESSOURCES MINERALES

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Le Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour à la première séance de son Groupe de travail sur les ressources minérales, le 31 mars 1993. Le Chef du Service des ressources minérales de la Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (Département du développement économique et social) a fait un exposé sur les activités de son service, dont elle a présenté les fonctions, les moyens et les programmes. Elle a notamment mis en relief les activités intersectorielles touchant l'industrie extractive et l'environnement, les problèmes d'ordre social et les questions liées aux différences entre les sexes, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets.
2. Le Comité s'est félicité du rôle joué par le Département du développement économique et social dans les activités intéressant le secteur minier.
3. Plusieurs membres du Comité ont proposé qu'à l'avenir, le Département axe ses travaux sur des questions liées aux investissements étrangers directs dans le secteur minier des pays en développement. A leur avis, il importe de diffuser des informations sur les possibilités qu'offre la mise en valeur des ressources minières des pays en développement et d'aider ces pays dans les premières étapes de la négociation d'accords relatifs à l'exploitation minière.

4. Compte tenu de la tendance à la privatisation de l'économie, le Conseil a estimé que l'une des principales tâches du Département du développement économique et social devait être de conseiller les pays en développement et de les aider à renforcer leurs institutions et à créer les infrastructures nécessaires pour attirer les investissements.

5. Plusieurs membres ont fait remarquer qu'il fallait examiner les incidences des activités d'extraction sur l'environnement et étudier des mesures visant à les atténuer.

6. Répondant aux questions de certains membres sur les raisons qui ont amené le Comité à exclure de son ordre du jour l'exploitation du charbon et des hydrocarbures, le Directeur de la Division de la science, de la technologie, de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a rappelé comment s'était effectuée la récente restructuration du Comité et a invité les membres à étudier la question compte tenu du nouveau mandat de ce dernier.

7. Le Comité a estimé que l'examen de questions relatives à l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation du charbon devrait relever de son mandat et que la question devrait être renvoyée au Conseil économique et social. Logiquement, la question du charbon en tant que source d'énergie devrait relever du Comité de l'énergie.

8. Les représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles ont également pris la parole et présenté les activités de leurs organisations en ce qui concerne le point 10 de l'ordre du jour.

9. Plusieurs membres du Comité ont regretté que les représentants du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles n'aient pas soumis un rapport en bonne et due forme. Ils ont exprimé le souhait qu'un tel rapport soit présenté à la deuxième session du Comité, étant entendu que ce document devrait comporter une analyse des projets exécutés depuis la mise en place du Fonds, une évaluation des résultats obtenus et une analyse de son rôle compte tenu de la part de plus en plus importante du secteur privé dans l'industrie minière.
